

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du 8 septembre à **19 h 30**, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame à Portneuf, le conseil se prononcera sur trois (3) demandes de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation au règlement d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro 2025-006

Demande concernant une résidence à construire sur le lot 2 980 131 afin de déroger à l'article 6.1.2 du règlement de zonage n°116, relatif à l'implantation d'un bâtiment principal parallèle au chemin. Cette demande vise à autoriser l'orientation de la future construction avec un angle de 20° par rapport à la rue, plutôt que parallèle tel qu'exigé par le règlement.

2. Demande de dérogation numéro 2025-007

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 116 déposée pour la construction d'une résidence sur le lot 3 801 497, afin de déroger aux articles 6.1.2 et 6.2.3 relatifs à l'orientation du bâtiment, à la marge de recul latérale minimale et à la somme des marges de recul latérales. La demande vise à autoriser l'implantation du bâtiment à un angle de 25° par rapport à la rue, conformément à l'orientation du bâtiment antérieur, à permettre une marge de recul latérale de 2 m plutôt que 4,5 m, et à réduire la somme des marges de recul latérales à 6 m plutôt que 9 m.

3. Demande de démolition numéro 2025-008

Demande de démolition de la résidence située sur le lot 2 980 649, le projet prévoyant son remplacement par un nouveau bâtiment.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Le dossier de cette demande est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures régulières de bureau.

Toute personne qui a un intérêt pour ces demandes peut également transmettre par écrit ses commentaires au conseil municipal. Ces commentaires doivent être transmis au plus tard à 15 h le jour de la tenue de l'assemblée publique de consultation. Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : info@villedeportneuf.com . Ou bien être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 655-A avenue de l'Église, Portneuf, Qc, G0A 2Y0.

Donné à Portneuf, ce 21 août 2025.

Vincent Lévesque Dostie, B.A.A., OMA
Directeur général et greffier-trésorier
